



REGLEMENT

asjbad



Le présent règlement régit la vie de la section badminton de l'Alerte Saint Jean (ASJ Badminton), en complément des statuts et du règlement intérieur de l'ASJ (voir site internet ¹ de l'ASJ). Ce règlement est composée de plusieurs articles modifiables à la suite d'une Assemblée Générale (AG) ou par décision du Bureau.

Il a aussi pour but de préciser les droits et devoirs des adhérents, quels que soient leur âge, fonction ou responsabilité au sein de la section.

Chaque adhérent doit prendre connaissance de ce texte et en respecter les consignes. L'adhésion par le paiement de la cotisation annuelle vaut acceptation de ce règlement.

Tout manquement à l'une des clauses de ce présent règlement, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire seront immédiatement sanctionnés par un avertissement oral, puis en cas de récidive, par une exclusion temporaire (article 8 des statuts de l'ASJ et article 3 du règlement intérieur de l'ASJ).

A - FONCTIONNEMENT

A.1 FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement repose sur le bénévolat. Tous les adhérents sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie de la section. *Ceci implique, notamment, de participer ou de se faire représenter à l'AG de la section.*

A.2 RESPECT ET BENEVOLAT

D'autre part, les adhérents doivent respecter les élus, les entraîneurs, les animateurs pour leur investissement.

Ils doivent aussi être prêts à soumettre des idées et à offrir un peu de leur temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales, pour le bon fonctionnement de la section en général.

B - BUREAU

B.1 DECISIONS

Les décisions majeures sont prises par le Bureau, débattues en AG.

La politique de la section est appliquée par le bureau et son président.

Le Bureau élargie s'étend, sur décision du bureau, aux entraîneurs, animateurs ainsi qu'aux personnes participant à la vie de la section. (Organisation de tournoi, responsable(s) de créneau(x)).

B.2 AFFILIATION

L'ASJ Badminton est officiellement affiliée à la Fédération Française de Badminton (**FFBaD**) N° CENT.45.08.213 et l'ASJ possède l'agrément ministériel Jeunesse et Sport N° 3618.

B.3 PLANNING ANNUEL

Une réunion de bureau tous les deux mois ou plus, en fonction des événements.

Deux réunions de bureau-élargie en fonction des événements.

Une AG (Assemblée Générale) de la section (en fin de saison sportive) et une AG de l'ASJ (en décembre).

¹ <http://alerte.saintjean.free.fr>



C - INSCRIPTIONS

Le Bureau de l'ASJ Badminton, peut être amené, compte tenu du nombre de places disponibles, à refuser l'adhésion d'une ou plusieurs personnes, et ceci conformément au texte y faisant référence dans la loi 1901.

C.1 PERIODE D'ESSAI

La période d'essai est fixée à 3 essais maximum pour les nouveaux pratiquant souhaitant découvrir le badminton et/ou le club ET un pour les renouvellement.. **(Décharge à signer afin de protéger l'ASJ)**. A l'issue de l' (ou des) essai(s), le dossier d'inscription devra être complet² afin de pouvoir jouer.

En fonction des disponibilités, un prêt de raquette est possible pour les 3 premières séances d'essai en début de saison. Le(s) responsable(s) devra faire remplir le registre d'essai à chaque entraînement pour le(s) non licencié(s) afin que ceux-ci soi(en)t couvert(s) (responsable(s) et joueur(s)).

C.2 COTISATION

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 30 juin de l'année suivante (article 7 des statuts de l'ASJ).

Plusieurs tarifs sont pratiqués : *Adulte, étudiant, jeune, « couple »* sur justificatif.

Les inscriptions en cours de saison bénéficient d'un tarif réduit à partir du 1er janvier (sauf licence).

Il comprend :

- ✓ le montant de la licence et de l'assurance de la **FFBaD** (hors Découverte Famille)
- ✓ le montant de la cotisation sportive annuelle à **l'ASJ badminton**,

Toute personne ayant payé sa cotisation pour la saison sportive et ayant fourni l'ensemble des documents mentionnés dans le dossier d'inscription est considéré comme adhérent à **l'ASJ**.

- ✓ Le renouvellement de l'adhésion n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.
- ✓ L'accès définitif aux courts sera permis à tout adhérent au jour de dépôt de son dossier d'inscription complet.

C.3 ASSURANCE

Conformément à l'article 38 de la loi 84-610, **l'ASJ Badminton** informe les adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

L'ASJ dispose d'une assurance responsabilité civile, et tient à votre disposition des formules de garantie appropriées (*assureur de la FFBaD*.) mais les adhérents sont libres de souscrire par eux-mêmes à un organisme d'assurance de leur choix.

C.4 CERTIFICAT MEDICAL / QUESTIONNAIRE de SANTE

Afin de réduire les responsabilités de **l'ASJ** en cas de blessure, tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son **dossier complet** avant d'accéder aux entraînements.

L'ASJ dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle.

Le certificat médical fourni à l'inscription, doit être **celui de la FFBaD** (hors « Découverte Famille ») qui est téléchargeable sur le site internet³ de l'ASJ, ou en récupérer une version papier auprès des responsables de la section badminton. Il en est de même pour l'attestation du questionnaire de santé.

² Les fiches d'inscription et d'assurance dûment complétées, une photo, le certificat médical de la F.F.BaD de moins de 3 mois ou le questionnaire de santé et le règlement de votre cotisation. En retour, le bureau s'occupe des formalités auprès de la F.F.BaD

³ <http://alerte.saintjean.free.fr>



C.5 LICENCE

Tout joueur doit être licencié, comme le stipule les statuts de la **FFBaD** (hors « Découverte Famille).

Une responsabilité civile couvre tout joueur licencié. Il est demandé à chacun de prendre connaissance du contrat d'assurances

(Voir page internet⁴ (section badminton/document à télécharger).

- ✓ La licence permet d'avoir une couverture par l'assurance.
- ✓ Tous les adhérents sont licenciés à la (**FFBaD**) hors « Découverte Famille » sont couverts
- ✓ Toute licence réglée ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle que soit la raison invoquée.

D – DEROULEMENT DES SEANCES

- ✓ L'accès au gymnase est réservé aux adhérents de l'**ASJ badminton**.
- ✓ Le responsable de créneau ou son suppléant ont toute autorité pour garantir le bon fonctionnement des séances.
- ✓ Les créneaux horaires sont communiqués lors de l'inscription et sont consultables sur le site internet³ de l'**ASJ**.
- ✓ Il est possible d'accueillir en même temps sur tous les terrains, 28 personnes maximum (7 terrains sont tracés).
- ✓ Tout joueur doit installer et/ou désinstaller les poteaux et les filets, si cela n'est déjà fait.
- ✓ Quelques séances d'initiation pour les débutants qui le désirent pourront être organisées avec la participation des adhérents.

IMPORTANT :

- ✓ En cas de forte affluence, et quand les 7 terrains sont utilisés, il est demandé aux adhérents de privilégier le jeu en double, les matchs en 1 set, et de céder la place afin que tout le monde puisse jouer (les joueurs du créneau sont prioritaires sur les hors créneau et les invités⁵).
- ✓ **Les joueurs doivent avoir quitté le gymnase avant l'heure de mise sous alarme. Lorsqu'un joueur souhaite prendre une douche, il doit faire en sorte de respecter cette heure de fermeture.**
- ✓ Les terrains doivent être laissés propres à la fin de chaque créneau horaire.
- ✓ Des rencontres amicales peuvent être organisées en cours de saison en interne.
- ✓ **Les jours d'entraînements⁶ sont exclusivement réservés à cette activité et non au jeu libre. Les jours et horaires sont fixés en début de saison. → (Cf. Calendrier – Entraîneur, sur le site internet³)**

En cas de non-respect du présent règlement ou de comportement pouvant nuire aux autres joueurs ou au matériel, un avertissement verbal pourra être donné, suivi en cas de récidive d'une exclusion ou radiation (Article 8 des statuts de l'ASJ).

⁴ Les fiches d'inscription et d'assurance dument complétées, une photo, le certificat médical de la F.F.BaD de moins de 3 mois ou le questionnaire de santé et le règlement de votre cotisation. En retour, le bureau s'occupe des formalités auprès de la **FFBaD**

⁵ Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère à l'ASJ Badminton sous certaines conditions.

- ✓ Faire la demande quelques jours avant à un membre du bureau,
- ✓ Avoir l'accord de ce dernier, avant d'effectuer l'invitation
- ✓ A la date de l'invitation, l'invité pourra jouer UNIQUEMENT s'il possède une licence et sous réserve de place disponible (Cf. **D-DEROULEMENT DES SEANCES**). Sans cette dernière, il sera considéré comme une personne pratiquant un essai et devra remplir le document s'y rapportant.
- ✓ Et enfin Respecter le présent règlement

NB : Le fait d'avoir une licence à la **FFBaD dans un autre club, ne donne pas droit d'accès aux équipements sous la responsabilité de l'ASJ Badminton.**

⁶ Le vendredi avec entraîneur



E - COMPORTEMENT

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire.

Tout adhérent doit se comporter de façon correcte et ne doit en aucun cas gêner les autres adhérents.

Le fonctionnement de la section badminton repose sur du bénévolat.

Il est demandé à chacun de s'impliquer dans la vie de la section et dans les tâches courantes :

- ✓ Donner des renseignements sur l'association aux nouveaux inscrits ou aux personnes désirant s'inscrire.
- ✓ Donner des conseils aux joueurs de niveau technique inférieur
- ✓ Assurer le rangement du matériel en fin d'entraînement
- ✓ Laisser la salle dans un état convenable.

Tout manque de respect, toute agression verbale ou physique envers un adhérent, un entraîneur/animateur, dirigeant, un arbitre, un membre de la ligue, de la fédération, du public, risquant de nuire à l'image de l'ASJ et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition, se verra au préalable, averti verbalement.

Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, **il pourra faire l'objet de sanctions.** Celles-ci pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive, voire à la non-inscription la saison suivante (**Article 8 des statuts de l'ASJ**). La cotisation versée ne sera pas remboursée.

F - RESPONSABILITE / PERTE OU VOL

L'ASJ décline toute responsabilité en cas de vol ou perte et recommande aux pratiquants de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales, avec du matériel (poteaux, filets etc....) appartenant à la mairie et à l'ASJ. En cas de dégradations la responsabilité incombera à la personne impliquée. En cas de débours, la/les personne(s) impliquée(s) pourrai(en)t être amené(s) à participer financièrement.

G - MATERIEL / TENUE

LE MATERIEL

- Chaque adhérent s'engage à respecter l'éthique sportive, le matériel mis à disposition et les locaux.
- Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement.

Les volants plastiques, poteaux et filets sont à disposition des joueurs. Il appartient à chaque joueur d'acquiescer sa propre raquette. Nota : l'ASJBAD met à la disposition des joueurs débutants des raquettes de prêt et pour les compétiteurs - en dépannage - des raquettes de haut niveau.

Chaque joueur participe à l'installation et au rangement de ce matériel avec les meilleures précautions possibles afin de lui préserver une durée de vie relativement longue (éviter : de marcher sur les volants ou d'en mettre dans une poche, d'agresser les filets, etc ...).

VOLANTS ET RAQUETTES

Les volants plumes sont à la charge des joueurs.

Chaque année, en fonction du budget, la section **Badminton** de l'ASJ peut (ou ne peut pas) offrir la possibilité à ses adhérents d'en acheter à des tarifs préférentiels. Cette réduction inclut une participation financière de l'ASJ Badminton.



REGLEMENT

asjbad



Aussi, **seuls les adhérents ayant réglé leur cotisation annuelle** peuvent bénéficier de ces tarifs (le nombre de tubes est dégressif en fonction du type d'adhérents – compétiteur = 20^{7*} maxi⁸/an – Loisir = 10⁷ maxi⁸/an – Découverte Famille = 2⁷ maxi⁸/an).

Des offres sont disponibles, chez nos partenaires, des tarifs minorés peuvent être proposés sur certaines raquettes.

LA TENUE

- Le Badminton se pratiquant en salle : chaque joueur doit se présenter sur les terrains de Badminton muni d'une paire de chaussures de sport en salle (*semelle non marquante*), ainsi que d'une tenue vestimentaire appropriée.

Lors des Compétitions l'adhérent se doit de porter une tenue conforme aux règles vestimentaires édictées par la FFBaD à savoir : un short (au-dessus du genou) ou une jupette pour les filles, des chaussures à semelles non marquantes et un teeshirt sans publicité.

H - ECOLE DE BADMINTON

Une Ecole Française de Badminton (EFB) réserve un **accueil de qualité** aux jeunes de 6 à 17 ans dans des créneaux spécifiques par âge et par niveau. L'encadrement des séances est assuré par un ou des **éducateur(s) diplômé(s)**. L'Ecole Française de Badminton permet de **progresser** et de **participer aux premières compétitions**.

Tout mineur reste sous la totale responsabilité de ou de ses parent(s) ou représentant(s) légal(aux) en dehors des horaires d'entraînement.

Toute adhésion à un créneau « Ecole Jeunes » entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement.

REPOUSABILITE

Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'entraîneur ou animateur dans la salle en début de séance avant de laisser leur(s) enfant(s) au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'ASJ et les parents s'engagent à venir les chercher à la fin de l'entraînement (Article 28 du règlement intérieur de l'ASJ).

ENTRAINEMENTS

En cas d'indisponibilité des encadrants de **l'ASJ Badminton**, l'entraînement ne pourra avoir lieu et les jeunes ne seront pas pris en charge.

Les cours sont assurés par un ou deux entraîneurs diplômés bénévoles organisant le programme et le déroulement des cours⁹. En cours d'année, puis en fin d'année, la progression des jeunes est évaluée à travers des passages de plume (équivalent des étoiles en ski) dans le cadre du Pass Bad, plusieurs séances spécifiques étant organisées durant la saison (**Deux par An en Fin d'année civile et en Fin d'année Sportive**).

⁷ Ce nombre est défini chaque début de saison.

⁸ Tubes

⁹ Dans le cas d'un entraîneur salarié (exemple : GLV) après accord du programme proposé par les entraîneurs bénévoles actuels, et le bureau



REGLEMENT

asjbad



COMPETITION

En début d'année le représentant légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) devra avoir complété une autorisation parentale autorisant son enfant à participer à la compétition concernée. Ce document devra être transmis lors de la remise du dossier d'inscription.

NB : Ce document est demandé même si l'enfant ne souhaite pas faire de compétitions, afin de ne pas avoir à le réclamer en cas de changement d'avis.

En dehors des séances encadrées, la présence d'un adulte est obligatoire auprès de l'enfant. L'ASJ ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

L'adresse mail à fournir est celle des parents.

NB : si votre email et/ou votre numero de portable venai(en)t à changer, nous vous demandons de nous en informer le plus rapidement à l'adresse mail asjbad.contact@gmail.com. Dans le cas contraire, l'ASJBad ne pourra être tenu responsable du non envoi de d'informations à l'adhérent en temps et en heure.

I - COMPETITIONS / INTERCLUBS

INSCRIPTIONS COMPETITIONS

- ✓ Les inscriptions aux tournois sont centralisées par un référent et sont affichées sur un tableau à l'entrée du gymnase.
- ✓ La liste des tournois proposés par le club est non-exhaustive, elle comprend les tournois ne demandant pas plus d'une heure de transport pour s'y rendre.
- ✓ Un joueur peut s'inscrire de lui-même à un tournoi non proposé par le club, il devra prévenir le référent de son inscription.
- ✓ Toute inscription à un tournoi entraîne le paiement immédiat de celle-ci par le joueur à l'ASJBad. Un chèque global étant fait à l'organisation du tournoi par l'ASJBad.
- ✓ À chaque saison le club prend en charge le règlement des tournois départementaux jeunes et adultes.
- ✓ En cours de saison et en fonction du budget, l'ASJBad pourra prendre en charge un certain nombre ou la totalité des tournois.
- ✓ Tout joueur inscrit à un tournoi, soit par l'ASJ Badminton ou soit par lui-même et qui ne s'y présente pas, devra justifier de son absence (certificat médical). Le justificatif devra être fourni le jour du tournoi ou dans la semaine qui suit au plus tard (à la Ligue du Centre). Sinon le joueur s'expose à des pénalités par la fédération (exclusion temporaire).
- ✓ Tout forfait justifié sera remboursé au joueur uniquement après le remboursement par le club organisateur des frais "frais d'engagement".
- ✓ Dans le cas où ces dispositions ne seraient pas respectées, la section se réserve le droit de demander au joueur, le remboursement du tournoi dans le cadre d'un tournoi offert par l'ASJ Badminton.

Cas particuliers des compétitions jeunes :

Les dispositions ci-dessus s'appliquent aussi aux jeunes qui souhaitent s'inscrire en compétition.

De plus, **le représentant légal devra avoir complété une autorisation parentale autorisant son enfant à participer aux compétitions. De même, une autorisation de transport devra être remplie pour tout déplacement effectué par un bénévole.**

Dans la mesure du possible, un bénévole accompagne les enfants ou adolescents en compétition. Si aucun bénévole n'est disponible, le transport vers le lieu de compétition sera assuré par les parents.

INTERCLUBS

L'ASJ BAD peut présenter une ou plusieurs équipes au titre de l'interclubs.

Tout joueur a la possibilité de s'inscrire dans une équipe, en fonction du nombre d'équipes, des places disponibles et de son niveau. Le choix définitif revient aux capitaines désignés par le bureau.

Tout joueur inscrit dans une équipe en début d'année, engage sa participation pour toute l'année.



REGLEMENT

ASJbad



Il s'engage à suivre les entraînements de l'entraîneur, à porter le maillot de l'ASJ (offert aux équipes) lors des rencontres d'interclubs et à participer aux collations d'après matchs par respect pour l'équipe qui reçoit.

Rôle du capitaine :

Chaque équipe est dirigée par un capitaine.

Le capitaine choisit lui-même dans son équipe un ou une vice-capitaine pour le suppléer.

Les capitaines représentent l'ASJ lors des rencontres et à ce titre sont choisis par le bureau. La priorité est donnée aux adhérents ayant déjà exercé cette fonction. Le capitaine doit faire preuve d'un esprit sportif (modestie dans la victoire, dignité dans la défaite), de courtoisie, de calme.

Le capitaine doit avoir une influence positive sur les joueurs de l'équipe. Il veille aussi au respect de la convivialité, s'assure de la disponibilité des joueurs, prend en charge la feuille de match, accueille l'équipe adverse, s'assure de la présence d'une collation à domicile. Le capitaine s'engage à informer les joueurs de son équipe, au moins une semaine avant la date, de la tenue d'un interclubs, en précisant à chaque joueur, le lieu, la date, l'heure et les positions tenues par chaque joueur (double, simple...). Avec l'aval du bureau, le capitaine a la possibilité d'exclure un joueur qui serait responsable d'une mauvaise ambiance dans l'équipe de par son comportement.

INFORMATIONS

Elles sont affichées sur le panneau prévu à cet effet dans le gymnase durant les créneaux de l'**ASJ Badminton** et elles peuvent être consultées sur le site de l'ASJ : <http://alerte.saintjean.free.fr>

DROIT A L'IMAGE

Toute personne dont la photo est publiée par le club, bénéficie du droit de retrait à l'image (articles 39 et suivant de la loi du 06 janvier 1978 modifié). Il suffit alors d'envoyer un message au club en mentionnant la référence de la photo concernée.

J - VENTES

L'**ASJ Badminton**, en fonction de son budget, peut proposer à ses adhérents des Grips et des boîtes de volants (12 volants plumes) - prix Cf. **VOLANTS ET RAQUETTES (Paragraphe G)** - et un service de cordage de raquette.

Chaque année, en fonction du ou des partenariats signé(s) entre l'**ASJ Badminton** et un/des fournisseurs de matériel de badminton, tous les adhérents de l'**ASJ Badminton** peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur l'achat de raquettes, vêtements, chaussures et accessoires de badminton.

Ce service vous est indiqué lors de votre inscription, s'il est actif ou non, et les éléments pour y accéder vous sont communiqués **sur demande**.

K - VACANCES SCOLAIRES (hors été)

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des Jeunes sont systématiquement suspendues.

Seul les juniors compétiteurs peuvent en accord avec leur(s) référent(s) **participer** aux créneaux adultes.



REGLEMENT asjbad



L - INFORMATIONS

Toutes les informations utiles pouvant être nécessaires aux adhérents, peuvent être consultées sur le site internet : <http://alerte.saintjean.free.fr/> section badminton

Tout adhérent sera informé officiellement (email, SMS, FACEBOOK, site internet ...) de la tenue de l'AG (date, lieu et ordre du jour), s'engagera et s'efforcera d'y assister pour approuver l'exercice précédent et élire le nouveau bureau selon les modalités des statuts.

Vous pouvez nous contacter :

Contact : asjbad.contact@gmail.com